

LE BIRKAT HA MAZON
Bénédictio après le repas
ET L'ORDRE DES BÉNÉDICTIONS
selon les enseignements et les usages de la 'Hassidout

Sommaire

* Avant-propos	page
* La nourriture des hommes, perspectives 'hassidiques	page
* Ordre des bénédictions récitées en différentes occasions	page
* Ordre de la bénédiction après le repas	page
* Paragraphe relatif à la circoncision	page
* Paragraphe relatif au mariage	page
* Bénédiction après certains aliments	page
* Bénédiction après les autres aliments et les boissons	page
* Guide des bénédictions	page

Avant-propos

La relation que l'homme entretient avec les aliments qui le nourrissent est sans doute la plus complexe, au sein de toutes les fonctions de son organisme. En effet, elle implique la destruction, puisque la consommation d'un aliment a pour résultat sa disparition, mais elle apporte également la vie, puisque l'homme en tire la force physique qui le maintient. Elle est sanctifiée par la bénédiction, par l'acte du service de D.ieu que constitue le repas, mais elle suscite également des déchets, que l'organisme devra rejeter par la suite.

La pensée 'hassidique présente le besoin de se nourrir sous un éclairage original. Ce comportement est, en fait, l'illustration la plus fidèle de la mission qui est confiée à l'âme juive, au sein de ce monde physique. Celle-ci doit libérer les parcelles de sainteté enfermées dans les objets matériels, afin de permettre que ceux-ci regagnent leur source, le domaine de la Sainteté, réalisant ainsi l'élévation du monde, qui est la finalité de sa création.

Le véhicule d'une telle élévation est la bénédiction, formule de sanctification prononcée par l'homme qui rétablit ainsi l'ordre dans les sphères célestes et permet que la Lumière de D.ieu brille ici-bas. Le présent fascicule énumère toutes ces bénédictions, la plus importante étant, bien évidemment, celle qui conclut le repas. Il en donne la traduction et un bref commentaire, selon les sources traditionnelles de la partie révélée de la Torah et de la 'Hassidout.

Selon un principe établi, " on introduit son propos par une parole du roi " et un premier chapitre de ce recueil rapporte donc quelques citations de l'enseignement du Rabbi de Loubavitch, permettant de considérer le repas de l'homme dans une perspective 'hassidique. Enfin, ce fascicule se conclut par un guide des bénédictions, qui a été compilé par le Rav Yehouda Leib Newman, directeur du Beth Rivka de New York, sous l'autorité du Rav Yehouda Kalman Marlowe, président du tribunal rabbinique de Crown Heights. Cette liste est établie sur la base des décisions hala'hiques de l'Admour Hazaken, essentiellement énoncées dans son Séder Birkat Ha Néhénin.

Puisse D.ieu faire que ces quelques explications renforcent la ferveur de chacun d'entre nous, lorsque nous récitons l'une des cent bénédictions qu'un Juif est tenu de prononcer, chaque jour de son existence. L'élévation de la matière s'en trouvera renforcée et nous hâterons ainsi

l'accomplissement de ce qui doit en résulter, la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia'h, très bientôt et de nos jours.

Haïm MELLUL
10 Kislev 5763 (2002)

La nourriture des hommes, perspectives 'hassidiques

Le pain et la Parole de D.ieu

Le verset (Devarim 8, 3) : “ Car ce n'est pas seulement de pain que vit l'homme, mais de la Parole de D.ieu ” doit être interprété de la manière suivante. Un homme ne tire pas sa vitalité des ingrédients matériels composant les aliments dont il se nourrit, “ seulement du pain ”. Il vit, en réalité, par la parcelle divine, la “ Parole de D.ieu ” qui se trouve en ces aliments. Celle-ci se confond à sa chair et à son sang, alors que tout le reste devient des déchets, refoulés à l'extérieur par l'organisme.

(Likouteï Si'hot, tome 19, page 295)

* * *

Message de l'âme

Lorsque tu as faim ou soif, sache qu'un message adressé à ton corps est ainsi émis par ton âme, désirant intégrer la vitalité divine qui se trouve dans cet aliment ou dans cette boisson afin de pouvoir mener à bien la mission qui lui a été assignée par la divine Providence, ici-bas.

(Kéter Chem Tov, page 25)

* * *

Finalité de la nourriture

Un homme ne mange pas pour ce qu'il tire de l'aliment, car il a, en réalité, un niveau plus haut que celui de cet aliment. En réalité, Il consomme l'aliment dans son intérêt, afin de lui apporter l'élévation. Pour autant, il peut en être ainsi uniquement dans la mesure où cet homme est bien animé d'une telle motivation. A l'opposé, si son seul but est la recherche de son propre plaisir, il provoque irrémédiablement la chute de cet aliment.

(Likouteï Si'hot, tome 2, page 455)

* * *

Ruse

Un Juif mange avec ruse. En observant l'homme rusé, on peut penser qu'il pactise avec son ennemi, alors qu'en réalité, il agit à l'encontre de sa volonté. Il semble s'investir dans le monde matériel, manger et boire, alors qu'en fait, sa seule motivation est le Nom de D.ieu. Il ne fait, en l'occurrence, que porter les "vêtements d'Essav". Car, il est animé d'un désir profond, celui de restituer au domaine de la sainteté les parcelles divines se trouvant dans ces aliments.

(Likouteï Si'hot, tome 3, page 796)

* * *

Végétal

Commentant le verset : " Car, l'homme est tel l'arbre du champ ", le Sifri dit : " Cela nous enseigne qu'un homme reçoit la vitalité uniquement de l'arbre ". Certes, il consomme également de la viande, mais seul le pain le rassasie. De fait, D.ieu façonna son corps en sorte que sa vitalité provienne essentiellement des végétaux, précisément parce que ceux-ci poussent et grandissent sans cesse. Et, celui qui grandit le plus, qui devient le plus haut est l'arbre.

(Likouteï Si'hot, tome 4, page 1114)

* * *

Goût et odeur

Un aliment se caractérise, en outre, par son odeur et, de fait, le sens olfactif surpasse le fait de manger. C'est pour cette raison qu'un aliment est consommé par la bouche, le portique révélant la dimension superficielle de l'intellect. A l'opposé, on sent par le nez, portique révélant sa dimension profonde.

(Likouteï Si'hot, tome 5, page 402)

* * *

Faim et soif

L'homme qui mange du pain parce qu'il a faim, qui boit de l'eau parce qu'il a soif, ne recherche pas la compréhension intellectuelle de la manière dont le pain assouvit la faim et l'eau, la soif. Or, il doit en être de même, dans le domaine spirituel. L'âme a faim et soif du pain et de l'eau que sont la Torah et des Mitsvot, mais seule importe l'action concrète, qui est nécessairement la première étape. On ne peut en aucune façon attendre d'avoir compris pour agir.

(Likouteï Si'hot, tome 11, page 294)

* * *

Partie intégrante de la chair

Les aliments se confondent à la chair et au sang. C'est la raison pour laquelle l'homme acquiert le caractère de ce qu'il mange. De ce fait, il est permis de consommer la viande d'un animal cacher, mais non son sang. Car, la digestion modifie la nature de la viande, avant de l'intégrer à la chair, ce qui écarte le risque, alors que le sang, qui est liquide, en deviendrait partie intégrante sans être modifié. Ceux qui consomment abondamment du sang acquièrent ainsi pleinement les caractères de leur âme animale.

(Likouteï Si'hot, tome 14, page 51)

* * *

Le rôle de la femme

Pour apporter l'élévation à la matière, il est nécessaire de posséder une soumission profonde. Or, une femme possède cette qualité d'une manière naturelle, alors que "l'homme est, par nature, conquérant". C'est précisément pour cela qu'il revient généralement à la femme de préparer les aliments que tous consomment par la suite.

(Likouteï Si'hot, tome 20, page 224)

* * *

Le repas du Machia'h

Toute action doit être pénétrée de la conscience de la délivrance et du Machia'h. Ceci s'applique également à ce que l'on mange et à ce que l'on boit. En effet, on doit attendre avec impatience le festin au cours duquel on servira le Léviathan, le grand Buffle et le vin vieux. Bien plus, même à l'issue d'un copieux repas, on aura encore faim de ce festin et l'on affirmera donc à D.ieu que l'on se trouve dans l'impossibilité d'accomplir pleinement les termes du verset : " Tu mangeras, tu te rassasieras et tu béniras l'Eternel ", tant que le Saint béni soit-Il n'aura pas dressé la table du monde futur.

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Vayéra 5752-1991)

* * *

Ordre des bénédictions récitées en différentes occasions

Quand on se lave les mains avant de consommer du pain, on dit :

Netila : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde(1), Qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous a ordonné le lavage des mains(2).

Quand on consomme du pain, on dit(3) :

Hamotsi : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui fais sortir le pain de la terre(4).

Quand on consomme des aliments cuits à partir des cinq céréales, le blé, l'orge, l'épeautre, l'avoine, le seigle, à l'exception du pain, on dit :

Mezonot : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui créés différentes sortes d'aliments.

Quand on boit du vin ou du jus de raisin, on dit(5) :

Hagafen : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui créés le fruit de la vigne.

Quand on consomme un fruit de l'arbre, on dit :

Haets : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui créés le fruit de l'arbre.

Quand on consomme un fruit qui ne pousse pas sur un arbre ou un légume, on dit :

Haadama : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui créés le fruit de la terre.

Quand on consomme de la viande, du poisson, du lait, un œuf, du fromage, des champignons, de même que tous les liquides, à l'exception du vin et du jus de raisin, on dit :

Chéhakol : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, dont la Parole est à l'origine de toute existence(6).

Quand on consomme un fruit pour la première fois de la saison, on dit :

Chéhé'héyanou : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui nous as faits vivre, nous as maintenus et nous as faits parvenir à cette occasion.

Quand on appose une Mezouza(7), on dit :

Mezouza : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné de fixer une Mezouza.

Quand on entend le tonnerre ou bien quand on voit un orage violent, une tornade, un ouragan, un tremblement de terre, on dit :

Chéko'ho : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, dont la force et la puissance emplissent le monde.

Quand on voit un éclair ou une étoile filante, on dit :

Béréchit : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui renouvelle la création originelle.

Quand on voit un arc-en-ciel, on dit(8) :

Zo'her : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui se souviens de l'alliance, es fidèle à Son alliance et tiens Sa promesse.

Quand on reçoit de bonnes nouvelles, pour soi-même et pour les autres, on dit :

Tov : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui es bon et Qui fais le bien(9).

Quand on reçoit de mauvaises nouvelles(10), ce qu'à D.ieu ne plaise, on dit :

Dayan : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Juge de la vérité.

Quand on sent des plantes odoriférantes, on dit :

Bessamim : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui crée toutes sortes d'épices.

Quand on trempe de nouveaux ustensiles dans un bain rituel, on dit :

Kélim : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné l'immersion d'un ustensile (*s'il y en a plusieurs* : des ustensiles).

Quand on pétrit de la pâte, avec de la farine et de l'eau, selon les proportions prescrites, on doit prélever la 'Hala et, quand on le fait, on dit :

'Hala : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui nous as sanctifiés par Ses Commandements et nous as ordonné de prélever la 'Hala.

Notes

(1) La formulation retenue par nos Sages pour la bénédiction décrit la révélation de la Lumière divine que celle-ci permet d'obtenir ici-bas. *Barou'h*, béni, est de la même étymologie que *Bré'ha*, un bassin recueillant l'eau de pluie. La bénédiction constitue, au sein de la matière, un " bassin " s'emplissant de la Lumière de D.ieu. *Ata*, sois-Tu s'écrit *Aleph, Tav, Hé*. Le *Aleph* et le *Tav* sont la première et la dernière lettres de l'alphabet, alors que le *Hé*, dont la valeur numérique est cinq, fait allusion aux cinq organes de la parole. Ce terme représente ainsi l'ensemble des formes de l'expression et il se rapporte à l'Essence du Divin, transcendant cette expression. Le Nom *Adonai*, de la manière dont Il est écrit, est la contraction des trois mots signifiant : " Il a été, Il est, Il sera ". Il décrit ainsi la révélation de l'Essence divine au point le plus haut de la création, en un stade qui transcende encore le temps. *Elohénou* signifie " notre D.ieu ", Celui que nous percevons comme Tel, lorsque Sa révélation a d'ores et déjà intégré la dimension du temps. *Méle'h*, le Roi, montre que D.ieu règne, de manière effective, sur la création. Enfin *Ha Olam*, " du monde " marque la pleine révélation de la Lumière de D.ieu au sein de la matière du monde.

(2) L'eau fait allusion au jet de la compréhension. Elle est versée sur les dix doigts qui évoquent les dix Attributs de D.ieu. En effet, une émotion parvient à la perfection uniquement lorsqu'elle est le fruit de la compréhension.

(3) Le traité Bera'hot 35a enseigne : “ Un verset (Tehilim 24, 1) dit : ‘La terre et ce qui l’emplit appartiennent à l’Eternel’ et un autre (Tehilim 115, 16) affirme : ‘Il a donné la terre aux fils de l’homme’. En fait, ils ne se contredisent pas. Le premier s’applique avant que l’on ait récité une bénédiction et le second après qu’on l’ait fait ”. Le Zohar en déduit : “ Quiconque mange sans avoir dit une bénédiction pour louer l’Eternel est considéré comme s’il avait dérobé la nourriture de Ses mains ”.

(4) Il est dit que “ le pain restaure le cœur de l’homme ”. Pour que la terre le produise, un agriculteur “ exprime sa foi en Celui Qui possède la vie éternelle et sème ”, s’imposant ainsi un âpre labeur dont l’issue finale n’est nullement certaine. En effet, c’est la bénédiction de D.ieu qui nourrit l’homme et non son travail, lequel n’a pas d’autre finalité que de forger le réceptacle en lequel cette bénédiction pourra se révéler.

(5) Une bénédiction spécifique lui est réservée parce qu’il est dit : “ Le vin réjouit le cœur de l’homme ”. De la sorte, l’importance de la joie est clairement établie, ainsi qu’il est dit : “ Servez D.ieu dans la joie ”. Et, commentant le verset : “ Parce que tu n’as pas servi l’Eternel ton D.ieu dans la joie, lorsque tu disposais de tout, tu serviras tes ennemis ”, le Ari Zal souligne : “ Une pratique rigoureuse de la Mitsva qui serait uniquement dépourvue de joie, justifierait, à elle seule, le départ en exil, pour y servir ses ennemis ”.

(6) De nombreux Justes quittèrent ce monde après avoir bu un verre d’eau en récitant cette bénédiction. De la sorte, ils acceptaient la sentence et ils proclamaient que le verdict émanait bien de : “ Sa Parole ”. En outre, ils rendaient l’âme avant d’avoir pu réciter la bénédiction finale, exprimant ainsi leur foi en la résurrection, après laquelle ils pourraient réciter cette bénédiction. Selon la tradition ‘hassidique, plusieurs épouses des maîtres de ‘Habad quittèrent le monde de cette façon.

(7) Dès que l’on s’y installe en Erets Israël, trente jours plus tard dans le reste du monde, bien que les Mezouzot aient été apposées, sans bénédiction, depuis le premier jour.

(8) L’usage de ‘Habad est de réciter effectivement cette bénédiction, malgré les avis qui émettent des réserves, à ce sujet.

(9) “ Qui es bon ” envers soi-même et “ Qui fais le bien ” aux autres.

(10) Nos Sages disent, en effet : “ Tout comme il faut Le bénir pour les bienfaits, on doit le faire également pour les malheurs ”.

Ordre de la bénédiction après le repas

Avant les dernières ablutions du repas, les jours où le Ta'hanoun est récité, on dit :

Al : Sur les rives des fleuves de Babylone(1), nous nous sommes assis là et nous avons pleuré, en nous souvenant de Sion. Aux saules qui les bordent, nous avons suspendu nos harpes, car, là-bas, nos oppresseurs nous demandaient des chants, nos tortionnaires des mélodies joyeuses : “ Chantez-nous des chants de Sion ! ”. Comment chanterions-nous le chant de l’Eternel sur une terre étrangère ? Si je t’oublie, Jérusalem, que ma main droite m’oublie. Que ma langue se colle à mon palais, si je ne me souviens pas de toi, si je ne place pas Jérusalem au sommet de ma joie. Eternel, souviens-Toi, contre les fils d’Edom, du jour de Jérusalem, lorsqu’ils disaient : “ Détruisez-la, détruisez-la, jusqu’à sa fondation ”. Fille de Babylone, vouée à la destruction, heureux est celui qui te rendra le mal que tu nous as fait. Heureux est celui qui saisira tes enfants et les brisera sur le rocher.

La Menatséa’h : Au chef des chantres, avec l’instrument Neguinot, un Psaume, un cantique. Que D.ieu nous prenne en grâce et qu’Il nous bénisse. Qu’Il éclaire Sa face pour nous à jamais, afin que Ta voie soit connue sur la terre, Ton salut parmi les nations. Alors, les peuples Te loueront,

D.ieu, tous les peuples Te loueront. Les nations se réjouiront et elles chanteront joyeusement, car Tu jugeras les peuples avec équité et Tu guideras les nations, sur la terre, pour toujours. En conséquence, les peuples Te loueront, D.ieu, tous les peuples Te loueront. Alors, la terre fournira sa production et D.ieu, notre D.ieu, nous bénira. Que D.ieu nous bénisse et qu'on Le craigne, des coins les plus reculés de la terre.

Si c'est un jour au cours duquel le Ta'hanoun n'est pas récité, on dit :

Chir : Cantique des degrés. Quand l'Éternel fera revenir les captifs de Sion, nous serons comme des rêveurs. Alors, notre bouche s'emplira de rire et notre langue, de chants joyeux. Alors, on dira, parmi les nations : "D.ieu accomplit de grandes réalisations pour ceux-là". D.ieu accomplit de grandes réalisations pour nous. Nous étions joyeux. Éternel, fais revenir nos exilés, comme des ruisseaux sur un sol aride. Ceux qui sèment dans les larmes récolteront avec des chants de joie. Celui qui part en pleurant, portant les sacs de semence, reviendra en chantant joyeusement, portant ses gerbes.

Livnei : Des fils de Kora'h, un Psaume, un chant, dont le thème fondamental est l'éloge des saintes montagnes de Sion et de Jérusalem. L'Éternel aime les portes de Sion plus que tous les Sanctuaires de Yaakov. Car, des propos grandioses y sont prononcés à ton propos, cité éternelle de D.ieu. Je mentionnerai Rahav et Babylone à propos de ceux que J'aime. Voici, la Philistie et Tyr, de même que l'Éthiopie : "Celui-ci est né là-bas". Et, à Sion, on dira : "Cette personne et celle-là sont nées là-bas" et Il l'établira au-dessus des autres cités. L'Éternel comptera, quand Il recensera les nations pour le Jugement, ceux qui disent : "Celui-ci est né là-bas" pour l'éternité. Les chanteurs, de même que les joueurs de flûte, diront : "Toutes mes pensées profondes sont pour Toi".

Chaque jour, on dit :

Avare'ha : Je louerai l'Éternel à tout moment. Sa louange est toujours dans ma bouche. Au final, tout est connu. Crains D.ieu et observe Ses Commandements, car telle est la finalité de l'homme. Ma bouche prononcera l'éloge de l'Éternel et toute chair bénira le Nom de Sa Sainteté pour l'éternité. Quant à nous, nous bénirons D.ieu dès à présent et pour toujours. Louez D.ieu !

Avant les dernières ablutions, on dit :

Zé : Ceci est la part de l'homme impie, émanant de D.ieu et l'héritage qui lui est assigné par le Tout-Puissant.

On se rince l'extrémité des doigts et on les passe sur les lèvres(2) avant de dire la bénédiction après le repas. Puis, l'on dit(3) :

Vayedaber : Et, il me dit : ceci est la table qui se trouve devant l'Éternel.

Lorsque trois hommes ou plus ont partagé le repas, l'un d'entre eux invitent les autres à dire la bénédiction. Celui qui conduit la bénédiction dit :

Rabotai : Messieurs, disons les bénédictions !

Les autres répondent :

Yehi : Que le Nom de l'Éternel soit béni, dès à présent et pour l'éternité.

Celui qui conduit la bénédiction dit :

Yehi : Que le Nom de l'Éternel soit béni, dès à présent et pour l'éternité. Avec votre permission, messieurs, mes maîtres et mes sages, bénissons (*en présence de dix hommes* : notre D.ieu) à Qui appartient ce que nous avons consommé(4).

Les autres répondent :

Barou'h : Béni soit (*en présence de dix hommes* : notre D.ieu) à Qui appartient ce que nous avons consommé et par la bonté Duquel nous vivons.

Ceux qui n'ont pas pris part au repas répondent :

Barou'h : Béni soit (*en présence de dix hommes* : notre D.ieu) et que Son Nom soit loué à jamais et pour l'éternité.

Celui qui conduit la bénédiction dit :

Barou'h : Béni soit (*en présence de dix hommes* : notre D.ieu) à Qui appartient ce que nous avons consommé et par la bonté Duquel nous vivons.

Lors d'un mariage ou des sept bénédictions qui le suivent, celui qui conduit la bénédiction dit :

Rabotai : Messieurs, disons les bénédictions !

Les autres répondent :

Yehi : Que le Nom de l'Éternel soit béni, dès à présent et pour l'éternité.

Celui qui conduit la bénédiction dit :

Yehi : Que le Nom de l'Éternel soit béni, dès maintenant et pour l'éternité. Avec votre permission, messieurs, maîtres et sages, bénissons (*en présence de dix hommes* : notre D.ieu) Qui possède la joie dans Sa demeure et à Qui appartient ce que nous avons consommé.

Les autres répondent :

Barou'h : Béni soit (*en présence de dix hommes* : notre D.ieu) Qui possède la joie dans Sa demeure, à Qui appartient ce que nous avons consommé et par la bonté Duquel nous vivons.

Ceux qui n'ont pas pris part au repas répondent :

Barou'h : Béni soit (*en présence de dix hommes* : notre D.ieu) Qui possède la joie dans Sa demeure et que Son Nom soit loué à jamais et pour l'éternité.

Celui qui conduit la bénédiction dit :

Barou'h : Béni soit (*en présence de dix hommes* : notre D.ieu) Qui possède la joie dans Sa demeure, à Qui appartient ce que nous avons consommé et par la bonté Duquel nous vivons.

Celui qui conduit conclut chacune des bénédictions suivantes à voix haute. Les présents répondent alors Amen :

Barou'h : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui nourrit le monde entier dans Sa bonté. Avec grâce, bonté et miséricorde, Il donne sa nourriture à tout être de chair, car Son bienfait(5) est éternel. Et, par Sa grande et permanente bonté envers nous, nous ne manquons jamais de nourriture et puissions-nous ne jamais en manquer, pour l'éternité, pour Son grand Nom. Car, Il est un D.ieu bienveillant, procurant aliment et soutien à tous. Il fait du bien à tous. Il prépare la nourriture pour toutes Ses créatures, qu'Il a façonnées, ainsi qu'il est dit : " Tu ouvres la main et Tu satisfais le désir de tout être vivant "(6). Béni sois-Tu Eternel, Qui nourris chacun(7).

Nodé: Nous Te rendrons grâce, Eternel notre D.ieu, car Tu as fait hériter nos ancêtres d'une terre agréable, bonne et spacieuse, Tu nous as fait sortir, Eternel notre D.ieu, du pays de l'Egypte, Tu nous as libérés de la maison de la servitude, pour Ton alliance que Tu as scellée dans notre chair(8), pour Ta Torah, que Tu nous as enseignée, pour Tes Décrets, que Tu nous as fait connaître(9), pour la vie, la grâce et le bienfait que Tu nous as gracieusement accordés, pour la nourriture que Tu nous dispenses et nous prodigues en permanence, chaque jour, en tout moment, à toute heure,

A 'Hanouka et à Pourim, on intercale ici ce qui suit(10). Si l'on a oublié ce paragraphe, on le remplacera par le Hara'haman correspondant, que l'on trouvera ci-dessous (à la note 33).

Veal : et pour les miracles, pour le salut, pour les actes de bravoure, pour les délivrances et pour les merveilles que Tu as accomplis pour nos ancêtres , en ces jours-là, à cette époque-là,

à 'Hanouka, on dit :

Bimeï : à l'époque de Matityahou, fils de Yo'hanan, le grand prêtre, l'Asmonéen et ses fils, lorsque la royauté impie de Grèce se dressa contre Ton peuple, Israël, pour lui faire oublier Ta Torah(11) et pour lui faire transgresser les Décrets de Ta Volonté(12), Toi-même, dans Ta grande miséricorde, Tu T'es tenu avec eux, au moment de leur détresse, Tu as mené leur combat, Tu as défendu leurs droits, Tu as vengé l'injustice qui leur avait été faite, Tu as livré les puissants aux mains des faibles, les nombreux aux mains de ceux qui étaient peu nombreux, les impurs dans les mains de ceux qui étaient purs, les impies dans les mains des Justes, les méchants dans les mains de ceux qui se consacraient à Ta Torah. Pour Toi-même, Tu as forgé un Nom grand et saint dans Ton monde. Pour Ton peuple, Israël, Tu as suscité un grand salut et une délivrance, jusqu'à ce jour(13). Par la suite, Tes enfants sont venus sur le lieu de Ta demeure. Ils ont nettoyé Ton Temple, purifié Ton Sanctuaire, allumé des lumières dans les cours de Ta sainteté. Et, ils ont institué ces huit jours de 'Hanouka pour rendre grâce et pour louer Ton grand Nom.

à Pourim :

Bimeï : à l'époque de Morde'haï et Esther, à Chouchan, la capitale, lorsque Haman l'impie se dressa contre eux, voulut exterminer, assassiner et anéantir tous les Juifs, des jeunes gens aux vieillards, les enfants et les femmes, en un seul jour, le treizième du douzième mois, celui d'Adar, avec leur butin comme pillage, Toi-même, dans Ta grande miséricorde, Tu as détruit son dessein, Tu as déjoué son intention, Tu as fait que le mal qu'il a conçu s'abatte sur sa propre tête. Et, l'on a pendu lui-même et ses fils sur des potences(14).

On reprend ici :

Veal : Pour tout ceci, Eternel notre D.ieu, nous Te rendons grâce et nous Te bénissons(15). Que Ton Nom soit béni par la bouche de tout être vivant, à jamais et pour l'éternité, ainsi qu'il est écrit : "Tu mangeras, tu te rassieras et tu béniras l'Eternel ton D.ieu pour la bonne terre qu'Il t'a donnée"(16). Béni sois-Tu, Eternel, pour la terre et pour la nourriture(17).

Ra'hem : Eternel, notre D.ieu, prends en pitié Israël, Ton peuple, Jérusalem, Ta ville, Sion, le Sanctuaire de Ton honneur, le royaume de la maison de David Ton oint(18), la grande et sainte maison qui porte Ton Nom. Notre D.ieu, notre Père, (*en semaine(19)* : fais-nous paître), (*le Chabbat et les fêtes(20)* : notre Berger), nourris-nous, satisfais nos besoins, assure notre subsistance, accorde-nous l'abondance et libère-nous rapidement, Eternel notre D.ieu, de toutes nos afflictions. De grâce, Eternel notre D.ieu, ne nous rends pas tributaire des cadeaux des mortels ni de leurs prêts(21), mais uniquement de Ta main pleine, ouverte, sainte et large, pour que nous ne soyons jamais humiliés ou en disgrâce(22).

Le Chabbat, on dit :

Retsé : Accepte, Eternel notre D.ieu, de nous renforcer par Tes Commandements et par le Précepte du septième jour, ce grand et saint Chabbat. Car, ce jour est grand et saint devant Toi, pour s'y abstenir de tout travail et pour s'y reposer, avec amour(23), comme l'ordonne Ta Volonté. Et, par Ta bonne Volonté, Eternel notre D.ieu, accorde-nous la tranquillité, afin qu'il n'y ait pas de détresse, d'angoisse et de plainte en le jour de notre repos. Eternel notre D.ieu, montre-nous la consolation de Sion, Ta ville, la reconstruction de Jérusalem, la cité de Ta sainteté, car Tu es le Maître de la délivrance et le Maître de la consolation.

A Roch 'Hodech, pendant les fêtes et à 'Hol Ha Moéd(24), on ajoute ce qui suit(25). Lorsque celui qui dirige la bénédiction conclut ce paragraphe, tous les autres répondent Amen, comme le précise le texte.

Elohénou : Notre D.ieu et D.ieu de nos pères, que montent, que parviennent, qu'atteignent, que soient vues, que soient acceptés, que soient entendus, que soient rappelés, que soient remémorés devant Toi notre souvenir, notre mémoire, le souvenir de nos ancêtres, le souvenir du Machia'h, fils de David Ton serviteur, le souvenir de Jérusalem, ville de Ta sainteté, le souvenir de tout Ton peuple, la maison d'Israël, pour la délivrance, pour le bien-être, pour la grâce, pour le bienfait, pour la miséricorde, pour une bonne vie, pour la paix, en ce jour

à Roch 'Hodech :

à Pessa'h :

à Chavouot :

de Roch 'Hodech ,

de la fête des Matsot,

de la fête de Chavouot,

à Soukkot :

à Chemini Atséret :

à Roch Hachana :

de la fête de Soukkot,

de la fête de Chemini Atséret,

du souvenir,

à Pessa'h, à Chavouot, à Soukkot et à Roch Hachana, à l'exception de 'Hol Ha Moéd :

en ce jour de fête, de convocation sacrée.

Souviens-Toi de nous, en ce jour, Eternel notre D.ieu, pour le bien (*les présents disent* : Amen). Rappelle-Toi de nous, en ce jour, pour la bénédiction (*les présents disent* : Amen). Sauve-nous, en ce jour, pour une bonne vie (*les présents disent* : Amen). Du fait de la promesse de la délivrance et de la compassion, Tu auras pitié, Tu nous prendras en grâce, Tu éprouveras de la compassion pour nous et Tu nous sauveras, car nos yeux sont tournés vers Toi, car Tu es, D.ieu, un Roi miséricordieux et compatissant.

Ouvné : Et, reconstruis Jérusalem, la ville sainte, rapidement et de nos jours. Béni sois-Tu, Eternel Qui, dans Sa miséricorde, reconstruis Jérusalem(26), Amen(27).

Si l'on a omis les passages spécifiques au Chabbat, au Roch 'Hodech, aux fêtes et que l'on s'en souviennne avant de commencer la bénédiction suivante, on dira le passage correspondant, ci-dessous. Si l'on s'en souvient après avoir commencé la bénédiction suivante, on devra répéter toute la bénédiction après le repas. Ceci s'applique au Chabbat et aux fêtes, à Pessa'h, à Chavouot, à Soukkot, de même qu'au repas du soir de Roch Hachana. En revanche, à Hol Ha Moéd, à Roch 'Hodech, pour le troisième repas du Chabbat et des fêtes ou bien pour la journée de Roch Hachana, on ne répète pas cette bénédiction.

le Chabbat, on dit :

Barou'h : Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, Qui as donné des Chabbats pour le repos à Son peuple, Israël, avec amour, comme signe(28) et comme alliance. Béni sois-Tu, Eternel, Qui sanctifies le Chabbat.

les fêtes, on dit :

Barou'h : Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, Qui as donné des fêtes à Son peuple, Israël, pour l'allégresse et pour la joie, ce jour de la fête de (*on mentionne le nom de la fête*). Béni sois-Tu, Eternel, Qui sanctifies Israël et les saisons(29).

à Roch Hachana, on dit :

Barou'h : Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, Qui as donné des fêtes à Son peuple, Israël, pour le souvenir, ce jour du souvenir. Bénis sois-Tu, Eternel, Qui sanctifies Israël et le jour du souvenir(30).

à 'Hol Ha Moéd, on dit :

Barou'h : Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, Qui as donné des jours festifs à Son peuple, Israël pour l'allégresse et pour la joie, ce jour de la fête de (*on mentionne le nom de la fête*).

à Roch 'Hodech, on dit :

Barou'h : Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, Qui as donné des jours de Roch 'Hodech à Son peuple, Israël, pour le souvenir.

si le Chabbat coïncide avec Roch 'Hodech, une fête ou 'Hol Ha Moéd, on dit :

Barou'h : Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, Qui as donné des Chabbats pour le repos à Son peuple, Israël, avec amour, comme signe et comme alliance, des fêtes (à *Hol Ha Moéd* : des jours festifs) pour l'allégresse et pour la joie, ce jour de la fête de (*le nom de la fête*), (à *Roch Hachana* :) des fêtes pour le souvenir, ce jour du souvenir, (à *Roch 'Hodech* :) des Roch 'Hodech pour le souvenir. Béni sois-Tu, Eternel, Qui sanctifies le Chabbat, Israël et les saisons, (à *Roch Hachana* :) et le jour du souvenir (à *Roch 'Hodech* :) et les Roch 'Hodech.

On reprend ici :

Barou'h : Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, D.ieu bienveillant, notre Père, notre Roi, notre Puissance, notre Créateur, notre Libérateur, Qui nous as faits, Qui es saint pour nous, Qui es saint pour Yaakov, notre Berger, le Berger d'Israël, Roi Qui es bon et Qui fais du bien à tous, chaque jour(31). Il nous a prodigué Ses bienfaits, Il nous prodigue Ses bienfaits, Il nous prodiguera Ses bienfaits. Il nous a accordé, nous accorde et nous accordera toujours la grâce, le bien et la miséricorde, l'apaisement, le salut et le succès, la bénédiction et la délivrance, la consolation, la subsistance et le soutien, la compassion, la vie, la paix et tout le bien. Et, puisse-t-Il ne jamais nous faire manquer d'aucun bien(32).

Hara'haman : (33)Que Celui Qui est miséricordieux règne sur nous pour l'éternité.

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux soit béni dans les cieux et sur la terre.

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux soit loué en toutes les générations, qu'Il se glorifie par nous à jamais et pour l'éternité, qu'Il soit magnifié par nous, pour toujours.

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux assure notre subsistance avec honneur.

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux brise le joug de l'exil (*selon une autre version*(34) : des peuples) de nos épaules et qu'Il nous conduise, la tête haute, sur notre terre.

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux envoie une abondante bénédiction dans cette maison et sur cette table, à laquelle nous avons mangé.

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux nous envoie le prophète Elie, que l'on se souvienne de lui pour le bien et qu'il nous annonce de bonnes nouvelles, la délivrance et la consolation.

De nombreux 'Hassidim ont coutume d'intercaler ici le passage suivant :

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux bénisse notre maître, notre professeur et notre Rabbi.

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux bénisse mon père et maître, propriétaire de cette maison, de même que ma mère et maîtresse, propriétaire de cette maison(35), eux-mêmes, leur foyer, leur descendance et tout ce qui leur appartient, nous et tout ce qui nous appartient, comme Il a béni nos ancêtres, Avraham, Its'hak et Yaakov, en tout, de tout, avec tout(36). Qu'ainsi Il nous bénisse tous ensemble (ceux qui ont contracté l'alliance), avec une bénédiction parfaite et nous dirons *Amen*.

Mimarom : Des cieux, que l'on invoque le mérite, sur lui(37) et sur nous, qui apportera une paix durable. Et, que nous recevions la bénédiction de l'Eternel, le bienfait du D.ieu de notre délivrance. Et, nous trouverons la grâce et un bon entendement, aux yeux de D.ieu et des hommes.

Le paragraphe relatif à la circoncision est intercalé ici.

Le Chabbat, on dit :

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux nous fasse hériter du jour qui sera entièrement Chabbat et repos pour l'éternité(38).

Le Roch 'Hodech, on dit :

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux renouvelle pour nous ce mois, pour le bien et pour la bénédiction.

Lors des fêtes(39), on dit :

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux nous fasse hériter du jour qui sera entièrement bon.

A Roch Hachana, on dit :

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux renouvelle pour nous cette année pour le bien et pour la bénédiction.

A Soukkot et 'Hol Ha Moéd Soukkot, on dit :

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux restaure pour nous la Soukka de David(40) qui s'effondre.

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux nous accorde le privilège d'atteindre la période du Machia'h et la vie du monde futur.

Les jours de semaine, on dit : Le Chabbat, à Roch 'Hodech et 'Hol Ha Moéd, on dit :

Il donne une grande délivrance(41)

Il est la Tour de la délivrance(42)

pour Son roi et Il prodigue le bien à Son oint, à David et à Sa descendance, pour l'éternité. Celui Qui instaure la paix dans les cieux fera la paix pour nous et pour tout Israël. Et, nous dirons *Amen*.

Yereou : Craignez l'Éternel, vous qui êtes saints pour Lui, car rien ne manque à ceux qui Le craignent. Les lionceaux sont dans le besoin et ils sont affamés, alors que ceux qui recherchent l'Éternel ne manqueront d'aucun bien. Louez l'Éternel, car Il est bon, car Son bienfait(43) est éternel. Tu ouvres la main et Tu satisfais le désir de chaque être vivant(44). Béni soit l'homme qui place sa confiance en l'Éternel. L'Éternel sera sa Sécurité.

Le paragraphe relatif au mariage est intercalé ici.

Celui qui a dirigé la bénédiction après le repas soulève un verre de vin(45) et dit :

Barou'h : Béni sois-Tu, Éternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui Crées le fruit de la vigne.

Notes

(1) Nos Sages enseignent que : “ celui qui prend son repas sans avoir répété des paroles de la Torah est considéré comme ayant consommé les sacrifices des morts ”. C'est la raison pour laquelle un Psaume est récité, avant la conclusion de ce repas et la bénédiction qui lui fait suite. En un jour où les supplications du *Ta'hanoun* sont dites, on récite le Psaume 137, décrivant l'exil de Babylone, afin de commémorer la destruction du Temple. En un jour de joie, lorsque le *Ta'hanoun* est omis, on récite le Psaume 126, qui fait référence à la délivrance, afin de susciter le désir de l'obtenir.

(2) A Pessa'h, en revanche, on ne passe pas les doigts sur les lèvres pour ne pas risquer d'humecter un fragment de Matsa qui pourrait s'y trouver.

(3) En tenant un verre de vin, même en l'absence du quorum de dix personnes, dans la paume de la main droite, avec les doigts recourbés, jusqu'à la fin du troisième paragraphe de la bénédiction après le repas. On le repose ensuite sur la table.

(4) Selon le traité Sotta 10b, notre père Avraham employait la même formulation quand il demandait à ses invités, dans le désert, de bénir D.ieu pour le repas qu'il venait de leur servir. En effet, D.ieu lui avait confié la mission de faire connaître Son existence dans le monde, bien plus d'expliquer que l'univers n'est qu'une partie de Lui-même, tirant la vitalité de Sa Parole, sans laquelle il retournerait au néant.

(5) En prononçant le mot '*Hasdo*, “ Son bienfait ”, on doit accentuer le *Samé'h*.

(6) Ce verset, qui figure dans le Psaume 150, devenu la prière *Achrei*, décrit de la façon la plus parfaite, la manière dont les bienfaits divins s'exercent envers les hommes. Celui qui médite à ses termes saura reconnaître le doigt de D.ieu en tous les événements de sa vie. C'est la raison pour laquelle, affirment nos Sages, “ celui qui dit la prière *Achrei* trois fois par jour ”, deux fois dans la prière du matin et une troisième dans celle de l'après-midi, “ est assuré d'avoir part au monde futur ”.

(7) C'est Moché notre maître qui composa ce premier paragraphe de la bénédiction suivant le repas, afin de rendre grâce à D.ieu pour avoir accordé la manne à Israël, après la sortie d'Égypte.

(8) Rachi, commentant le traité Bera'hot 48b, précise que cette allusion à la circoncision figure dans le paragraphe louant D.ieu pour le don d'Erets Israël, car notre père Avraham ne put recevoir la promesse de la Terre Sainte qu'après avoir pratiqué cette circoncision.

(9) D.ieu “ enseigne ” la Torah aux hommes, car Il attend d'eux de l'étudier par toutes les forces de leur intellect. En revanche, Il leur “ fait connaître ” Ses Décrets, car ceux-ci doivent être mis en application avec une soumission parfaite et non sur la base d'une approche rationnelle.

- (10) Les passages relatifs à 'Hanouka et à Pourim sont des actions de grâce pour les miracles qui sont commémorés par ces fêtes. C'est pour cela qu'ils ont été inclus dans un paragraphe se concluant par : " Nous Te rendons grâce et nous Te bénissons ".
- (11) " Ta Torah " et non " la Torah ", car les Grecs ne remettaient pas en cause le principe d'un code moral. Ils contestaient uniquement son origine divine et le fait qu cette référence transcende toute rationalité, faisant uniquement appel à la soumission des hommes.
- (12) Les Décrets, '*Houkim*, dépourvus de toute référence logique, étaient réfutés par les Grecs, à la différence, par exemple, des *Michpatim*, les Jugements, recevant une formulation rigoureusement logique.
- (13) Qui est encore célébrée par la fête de 'Hanouka.
- (14) Haman fut pendu sur la potence qu'il avait personnellement fait dresser pour Morde'haï.
- (15) La Guemara (Bera'hot 49b) précise que ce paragraphe de bénédiction pour la Terre Sainte doit à la fois commencer et finir par une action de grâce, de sorte que celle-ci soit prononcée non seulement pour Erets Israël mais aussi pour tout ce qui est mentionné dans ce passage.
- (16) C'est de ce verset que l'on déduit l'obligation de réciter une bénédiction après le repas. Toutefois, comme l'indique sa formulation, on est tenu de le faire uniquement dans la mesure où l'on est rassasié. Néanmoins, nos Sages ont établi que la consommation d'une trentaine ou d'une soixantaine de grammes de pain suffit pour se trouver dans l'obligation de dire cette bénédiction. Et, D.ieu avança précisément cet argument pour faire l'éloge des enfants d'Israël devant les anges : " Observez l'attitude de Mes enfants ! La Torah leur impose une bénédiction seulement quand ils sont rassasiés, mais ils adoptent, de leur propre chef, une attitude plus rigoriste et ils la disent également s'ils n'ont consommé que trente ou soixante grammes ".
- (17) C'est Yochoua qui composa ce second paragraphe de la bénédiction suivant le repas, afin de rendre grâce à D.ieu après que le peuple d'Israël ait pris possession de la Terre Sainte. Lui-même démontra ainsi à D.ieu à quel point il avait pu apprécier d'entrer en Erets Israël, ce qui avait été refusé à Moché, son maître.
- (18) Le traité Bera'hot 49a enseigne : " Celui qui ne mentionne pas ici la royauté de David ne s'est pas acquitté de son obligation ", En effet, explique Rachi, " c'est le roi David qui a sanctifié la ville de Jérusalem ".
- (19) Lorsqu'il est permis de travailler, D.ieu nous " fait paître ", de manière effective, en révélant la bénédiction dans l'action de nos mains.
- (20) Lorsqu'il est interdit de travailler, on peut uniquement constater que D.ieu est " notre Berger ", Qui nous " fera paître " pendant la semaine.
- (21) Ainsi, disent nos Sages : " Celui qui haït les cadeaux aura une longue vie ".
- (22) Par l'homme qui justifierait les railleries du jour par les complaisances de la veille.
- (23) Le Chabbat fut donné à Mara, peut avant que les enfants d'Israël parviennent près du mont Sinai. Constatant leur soif de mettre en pratique les Mitsvot, D.ieu leur en transmit d'ores et déjà quelques-unes, qu'ils acceptèrent avec amour. Près du mont Sinai, en revanche, le sentiment dominant fut la crainte et la coercition, car " D.ieu plaça la montagne au-dessus d'eux, comme un tonneau " qui se serait abattu sur eux s'ils avaient refusé la Torah. Ils ne l'acceptèrent donc pas " avec amour ", comme ce fut le cas pour le Chabbat.
- (24) Si ces jours sont également un Chabbat on dit d'abord le paragraphe précédent, puis celui-ci.
- (25) En ces jours particuliers, on prie pour la reconstruction du Temple, afin de pouvoir y offrir les sacrifices spécifiques à ces fêtes. C'est pour cela que cet ajout est fait dans le paragraphe se concluant par : " Et, reconstruis Jérusalem, la ville sainte, rapidement et de nos jours ".
- (26) Selon le traité Bera'hot 48b, ce troisième et dernier paragraphe fut rédigé par le roi David et son fils Chlomo. Ainsi, David, qui avait conquis Jérusalem, mentionna : " Israël, Ton peuple, Jérusalem, Ta ville ". Puis, Chlomo, qui avait construit le Temple, ajouta : " la grande et sainte maison qui porte Ton Nom ".

- (27) D'ordinaire, il est interdit de répondre *Amen* à sa propre bénédiction. Une exception est faite, en l'occurrence, afin d'établir une distinction entre les trois premiers paragraphes de la bénédiction après le repas, qui sont instaurés par la Torah et le quatrième, qui est introduit par nos Sages.
- (28) Le Chabbat est défini comme un signe et les Tefillin le sont également. C'est la raison pour laquelle on ne les porte pas pendant le Chabbat. La nature même de ce jour en dispense.
- (29) De fait, il importe que les fêtes soient toujours célébrées à la même saison. De ce fait, un second mois d'Adar est introduit chaque fois que cela est nécessaire pour s'assurer que la fête de Pessa'h survient toujours au printemps, ainsi qu'il est dit : " Car, c'est en le mois du printemps que l'Eternel t'a fait sortir de l'Egypte ".
- (30) Le " souvenir du premier jour ", qui fut le sixième de la création originelle, celui de la création de l'homme.
- (31) Ce quatrième paragraphe de la bénédiction après le repas a été instauré par les élèves de Rabban Gamliel, lorsqu'ils constatèrent que les corps des Juifs assassinés à Bétar par les Romains, quand ils réprimèrent la révolte de Bar Ko'hba, étaient restés intacts pendant de nombreuses années, ce qui avait permis de leur donner une sépulture, comme le rapporte le traité Bera'hot 48b. Il est donc dit ici que D.ieu : " est bon et fait du bien ", Il " est bon " pour avoir conservé ces corps et " Il fait du bien " pour avoir permis qu'ils soient portés en terre.
- (32) Ici, il convient de ne pas répondre *Amen*.
- (33) Celui qui a oublié d'intercaler les paragraphes relatifs à 'Hanouka et Pourim le fera ici en les introduisant par : " Que Celui Qui est miséricordieux nous fasse des miracles comme Il en a faits à nos ancêtres, en ces jours-ci, à cette période-là, à l'époque de... ".
- (34) C'est celle-ci que le Rabbi retient.
- (35) Chacun récite ce passage, y compris un invité ou bien, ce qu'à D.ieu ne plaise, celui qui n'a pas de parents.
- (36) Ces trois expressions correspondent aux trois Patriarches, puisqu'il est dit (Béréchit 24, 1) : " Et, D.ieu bénit Avraham en tout ", que Its'hak dit (Béréchit 27, 33) : " J'ai mangé de tout " et Yaakov (Béréchit 33, 11) : " D.ieu m'a accordé Sa grâce et m'a comblé avec tout ". Nos Sages en déduisent que : " le Saint béni soit-Il fit goûter aux Patriarches le monde futur de leur vivant ". De ce fait, ils parvinrent à la perfection du service de D.ieu et ils échappèrent à l'emprise du mal.
- (37) Sur le maître de maison.
- (38) La période messianique sera, en effet, le Chabbat de la création.
- (39) C'est-à-dire également à Roch Hachana et à Soukkot.
- (40) Le Temple. Le Roi David, en effet, souhaite ardemment que celui-ci porte son nom.
- (41) Ces mots figurent dans le Psaume 18, que David rédigea avant de devenir roi. Ils conviennent donc aux jours de semaine.
- (42) Ces mots figurent dans le Psaume 22 que le roi David rédigea après avoir acquis toute sa puissance. Ils conviennent donc au Chabbat et aux fêtes.
- (43) En prononçant le mot '*Hasdo*, " Son bienfait ", on doit accentuer le *Samé'h*.
- (44) Ce verset, qui figure dans le Psaume 150, devenu la prière *Achrei*, décrit de la façon la plus parfaite, la manière dont les bienfaits divins s'exercent envers les hommes. Celui qui médite à ses termes saura reconnaître le doigt de D.ieu en tous les événements de sa vie. C'est la raison pour laquelle, affirment nos Sages, " celui qui dit la prière *Achrei* trois fois par jour ", deux fois dans la prière du matin et une troisième dans celle de l'après-midi, " est assuré d'avoir part au monde futur ".
- (45) Celui qu'il avait reposé à l'issue du troisième paragraphe de la bénédiction après le repas. Il en boit la majeure partie.

Paragraphe relatif à la circoncision

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux bénisse le père de l'enfant et sa mère. Qu'ils aient le mérite de l'éduquer, de le former, de lui conférer la sagesse. A partir du huitième jour, son sang est agréé(1). Et, que l'Eternel son D.ieu soit avec lui(2).

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux bénisse la personne qui a tenu l'enfant pendant la circoncision. Cet homme, avec entrain, a accompli cette bonne action dans la joie. Que son acte soit récompensé et que sa rétribution soit double(3). Qu'il soit placé sans cesse plus haut.

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux bénisse l'enfant tendre qui a été circoncis à huit jours. Que ses mains et son cœur soient fidèles à D.ieu. Qu'il ait le mérite d'observer la Présence de D.ieu, trois fois par an(4).

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux bénisse l'homme ayant circoncis la chair du prépuce, découvert le gland et exécuté la succion du sang de cette circoncision. Si un homme craintif ou au cœur faible n'accomplit pas ces trois parties de la Mitsva, son service n'est pas valable(5).

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux, par le mérite du sang de la circoncision(6), nous envoie Son Machia'h qui avance dans la perfection, afin d'annoncer de bonnes nouvelles et la consolation au peuple unique, disséminé et éparpillé parmi les nations(7).

Hara'haman : Que Celui Qui est miséricordieux nous envoie Elie le prêtre vertueux, qui a été pris pour être caché, jusqu'à ce que son trône, resplendissant comme le soleil et les pierres précieuses, soit préparé pour lui(8). Il a couvert son visage de son manteau et s'en est enveloppé(9). Mon alliance de vie et de paix a été conclue avec lui(10).

Notes

(1) Tout comme un animal devait avoir au moins huit jours afin de pouvoir être sacrifié dans le Temple, le sang de cet enfant de huit jours a été versé et il est désormais consacré au service de D.ieu.

(2) Avant que Avraham pratique la circoncision, il ne pouvait pas recevoir directement la révélation divine. De ce fait, chaque fois que D.ieu lui apparaissait, il tombait, face contre terre. Après l'avoir pratiqué, en revanche, il fut en mesure de recevoir cette révélation et, trois jours après sa circoncision, alors qu'il accueillait les anges, ses hôtes, D.ieu se révéla à lui et, cette fois-là, il resta debout.

(3) D'une part, ce *Sandak* a tenu l'enfant pour que l'on pratique la circoncision. D'autre part, il l'a fait avec joie. Ceci justifie qu'il reçoive une double récompense. Le Rabbi a coutume d'accorder sa bénédiction à un *Sandak* en lui souhaitant d'être riche.

(4) Lors des trois fêtes de pèlerinage, dans le Temple reconstruit, après la venue du Machia'h.

(5) Nos Sages disent, en effet : "Celui qui circoncit, mais ne retourne pas le gland, est considéré comme s'il n'avait pas pratiqué la circoncision".

(6) Puisque ce même mérite provoqua la sortie d'Egypte, première délivrance et référence de toutes les suivantes, en particulier de la rédemption messianique, qui sera définitive.

(7) Selon l'expression employée par Haman devant Assuérus, de laquelle on peut donner une lecture positive : "Bien qu'il soit disséminé et éparpillé parmi les nations", il n'en est pas moins, "un peuple unique", un peuple qui a la conscience de l'Unique du monde.

(8) Comme on le fait à chaque circoncision, en annonçant : “ Ceci est le trône d’Elie, dont le souvenir est positif ”.

(9) Il est caché, mais n’est pas mort. Il est chargé d’annoncer la venue du Machia’h et l’avènement de l’ère messianique.

(10) Faisant de lui l’annonciateur de la rédemption.

Paragraphe relatif au mariage

Barou’h : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui as tout créé pour Sa gloire(1).

Barou’h : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui crées l’homme.

Barou’h : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui a façonné l’homme à Son image(2), lui a donné Son apparence(3), a fixé sa forme et a préparé pour lui un édifice éternel. Béni sois-Tu, Eternel, Qui crées l’homme.

Sos : Que Jérusalem, la stérile(4), se réjouisse et soit en liesse, lorsque ses enfants se rassemblent en elle, avec joie. Béni sois-Tu, Eternel, Qui réjouis Sion par ses enfants.

Sama’h : Accorde une joie intense aux amis qui s’aiment, comme Tu as réjoui Ta créature dans le jardin d’Eden, auparavant(5). Béni sois-Tu, Eternel, Qui réjouis le marié et la mariée.

Barou’h : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui as créé la joie et l’allégresse, le marié et la mariée, la satisfaction, la jubilation, le contentement et le plaisir, l’amour, l’amitié, l’harmonie, la fraternité. Eternel, notre D.ieu, fais que l’on entende bientôt, dans les cités de Judée et dans les rues de Jérusalem, la voix de la joie et la voix de l’allégresse, la voix du marié et la voix de la mariée, la voix de l’exultation des mariés sous leur dais nuptial et des jeunes gens, à leurs banquets joyeux. Béni sois-Tu, Eternel, Qui réjouis le marié avec(6) la mariée.

Celui qui dirige la bénédiction soulève le verre de vin et dit(7) :

Barou’h : Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi du monde, Qui crées le fruit de la vigne.

Notes

(1) En particulier l’institution du mariage.

(2) Selon les Attributs de l’intellect.

(3) Selon les Attributs de l’émotion.

(4) Ce qu’elle semble être, pendant la période de l’exil, lorsque ses enfants l’ont quittée.

(5) Avant que ne soit commise la faute de l’arbre de la connaissance du bien et du mal.

(6) Seulement “ avec ” tant que leur union n’est pas encore pleinement scellée, ce qui sera le cas à l’issue du mariage.

(7) Il en boit la majeure partie, mélange ce qui reste au contenu d’un second verre, sur lequel ont été récitées les sept bénédictions, puis il transmet un verre au marié et le second à la mariée.

Bénédiction après certains aliments

La bénédiction suivante est récitée après un aliment confectionné à partir de l'une des cinq céréales (le blé, l'orge, l'épeautre, l'avoine, le seigle), après le vin ou bien les raisins, les figues, les grenades, les olives et les dattes. Si l'on a consommé plusieurs de ces aliments, on peut combiner les bénédictions, comme cela est indiqué ci-dessous.

Barou'h : Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, pour

après un aliment préparé avec l'une des cinq céréales : après le vin et le jus de raisin :

la subsistance et la nourriture,

la vigne et son fruit,

après les raisins, les figues, les grenades, les olives et les dattes :

l'arbre et le fruit de l'arbre,

pour le produit du champ, pour la terre agréable, bonne et large que Tu as bien voulu donner en héritage à nos ancêtres, afin d'en manger le fruit et pour se rassasier de son bien. De grâce, Eternel, notre D.ieu, aie pitié d'Israël, Ton peuple, de Jérusalem, Ta cité, de Sion, le Sanctuaire de Ta gloire, de Ton autel et de Ton Temple. Et, reconstruis Jérusalem, la ville sainte, rapidement et de nos jours, conduis-nous vers elle, réjouis-nous en elle et nous Te bénirons dans la sainteté et la pureté,

le Chabbat :

et veuille nous renforcer en ce jour du Chabbat

à Roch 'Hodech, pendant les fêtes ou à Hol Ha Moéd :

et souviens-Toi de nous, pour le bien en ce jour de

à Roch 'Hodech :

à Pessa'h :

à Chavouot :

Roch 'Hodech,

la fête des Matsot,

la fête de Chavouot,

à Roch Hachana :

à Soukkot :

à Chemini Atséret :

la fête du souvenir,

la fête de Soukkot,

la fête de Chemini Atséret,

car, Eternel, Tu es bon et Tu fais le bien à tous. Et, nous Te louerons pour la terre et pour

après un aliment préparé avec l'une des cinq céréales : après le vin et le jus de raisin :

la subsistance.

le fruit de la vigne.

après les raisins, les figues, les grenades, les olives et les dattes :

les fruits.

Béni sois-Tu, Eternel, pour la terre et pour

après un aliment préparé avec l'une des cinq céréales : après le vin et le jus de raisin :

la subsistance.

le fruit de la vigne.

après les raisins, les figues, les grenades, les olives et les dattes :

les fruits.

Bénédition après les autres aliments et les boissons

Barou'h : Béni sois-Tu, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, Qui crées de nombreux êtres vivants, avec leurs besoins, pour tout ce que Tu as suscité afin de vivifier l'âme de toute créature. Béni soit Celui Qui est la vie des mondes.

Guide des bénédictions

Aliment	Bénédition
A	
Abricot	<i>Haets</i>
Agneau	<i>Chéhakol</i>
Ail frit	<i>Haadama</i>
Amande	<i>Haets</i>
Ananas	<i>Haadama</i>
Asperge	<i>Haadama</i>
Aspirine n'ayant pas de goût(1)	pas de bénédiction
Aubergine	<i>Haadama</i>
Avocat	<i>Haets</i>
B	
Banane(2)	<i>Haadama</i>
Barbe à papa	<i>Chéhakol</i>
Barre au sésame dont les grains ne sont pas reconnaissables	<i>Chéhakol</i>
Barre au sésame dont les grains sont reconnaissables	<i>Haadama</i>
Barre de chocolat avec des noisettes	<i>Chéhakol</i>
Barre de chocolat sans noisettes	<i>Chéhakol</i>
Bâton de réglisse contenant l'une des cinq céréales(3)	<i>Mezonot</i>
Beignet aux fruits	<i>Mezonot</i>
Beurre de cacahuètes avec des morceaux de cacahuètes	<i>Haadama</i>
Beurre de cacahuètes sans morceaux de cacahuètes	<i>Chéhakol</i>
Biscuit (4)	<i>Mezonot</i>
Biscuit au gingembre	<i>Mezonot</i>
Biscuit salé (5)	<i>Mezonot</i>
Blé cru, grillé, cuit à la vapeur ou soufflé(6)	<i>Haadama</i>
Bœuf	<i>Chéhakol</i>
Boisson au chocolat(7)	<i>Chéhakol</i>
Bouillon	<i>Chéhakol</i>

Bouillon de poulet sans pâtes	<i>Chéhakol</i>
Bouillon de poulet avec des pâtes cuites séparément, quand on à l'intention de consommer, de manière identique, à la fois le bouillon et les pâtes :	
sur les pâtes, tout d'abord	<i>Mezonot</i>
puis, sur la soupe	<i>Chéhakol</i>
Bouillon de poulet avec des pâtes cuites séparément,	
si une petite quantité de pâtes a été cuite avec le bouillon :	
sur la soupe, tout d'abord	<i>Chéhakol</i>
puis, sur les pâtes	<i>Mezonot</i>
Bouillon de poulet avec des pâtes cuites séparément,	
si une grande quantité de pâtes a été cuite avec le bouillon :	
sur l'ensemble	<i>Mezonot</i>
Boulette de poisson	<i>Chéhakol</i>
Boulette de viande	<i>Chéhakol</i>
Brandy	<i>Chéhakol</i>
Bretzel(8)	<i>Mezonot</i>
Brocolis	<i>Haadama</i>
Brochet	<i>Chéhakol</i>
Brugnon	<i>Haets</i>

C

Cacahuète	<i>Haadama</i>
Cacahuète enrobée de chocolat(12)	<i>Chéhakol</i>
Café(7)	<i>Chéhakol</i>
Café glacé	<i>Chéhakol</i>
Cake	<i>Mezonot</i>
Canard	<i>Chéhakol</i>
Carpe	<i>Chéhakol</i>
Carotte crue(9)	<i>Haadama</i>
Carotte cuite	<i>Haadama</i>
Céleri	<i>Haadama</i>
Céréales pour le petit déjeuner, y compris quand elles sont consommées avec du lait :	
si les céréales sont à base de farine d'avoine(10)	<i>Mezonot</i>
si les céréales sont à base de farine de blé	<i>Mezonot</i>
si les céréales sont à base de farine de maïs et d'avoine	<i>Mezonot</i>
si les céréales sont à base de farine de riz(11)	<i>Chéhakol</i>
Cerise	<i>Haets</i>
Champagne	<i>Haguafen</i>
Champignon	<i>Chéhakol</i>
Chips	<i>Haadama</i>
Chocolat(12)	<i>Chéhakol</i>
Chou cuit ou en salade	<i>Haadama</i>
Chou de Bruxelles	<i>Haadama</i>
Chou farci avec de la viande	<i>Chéhakol</i>
Chou fleur	<i>Haadama</i>
Choucroute	<i>Haadama</i>
Ciboulette	<i>Chéhakol</i>

Cidre	<i>Chéhakol</i>
Citron cru, s'il est mangeable	<i>Chéhakol</i>
Citronnade	<i>Chéhakol</i>
Clémentine	<i>Haets</i>
Compote de pommes	<i>Haets</i>
Compote contenant des morceaux de fruits de la terre	<i>Haadama</i>
Compote contenant des morceaux de fruits de l'arbre	<i>Haets</i>
Compote ne contenant que du jus de fruits(13)	<i>Chéhakol</i>
Confiture avec des morceaux de fruits de la terre	<i>Haadama</i>
Confiture avec des morceaux de fruits de l'arbre	<i>Haets</i>
Confiture sans morceaux de fruits	<i>Chéhakol</i>
Corn flakes	<i>Chéhakol</i>
Cornichon	<i>Haadama</i>
Côtelette de veau panée(14)	<i>Chéhakol</i>
Courgette	<i>Haadama</i>
Cracker à l'oignon	<i>Mezonot</i>
Crème chantilly	<i>Chéhakol</i>
Crème fraîche	<i>Chéhakol</i>
Crème glacée(15)	<i>Chéhakol</i>
Crêpe nature	<i>Mezonot</i>
Crêpe au fromage	<i>Mezonot</i>
Crêpe aux pommes de terre	<i>Mezonot</i>
Crêpe au sarrasin ou à l'une des cinq céréales	<i>Mezonot</i>
Croquette de Matsa cuite	<i>Hamotsi</i>
Croquette de pomme de terre	<i>Chéhakol</i>
Croquette de saumon	<i>Chéhakol</i>

D

Datte	<i>Haets</i>
Dinde	<i>Chéhakol</i>

E

Eau, quand on a soif	<i>Chéhakol</i>
Eau gazeuse	<i>Chéhakol</i>
Echalote	<i>Haadama</i>
Eclair, gâteau	<i>Mezonot</i>
Epinard	<i>Haadama</i>
Ethrog confit	<i>Haets</i>

F

Falafel, quand l'eau constitue la majeure partie de la pâte	<i>Hamotsi</i>
Farce cuite, à base de pain	<i>Mezonot</i>
Feuilleté à la viande(16)	<i>Mezonot</i>
Feuilleté à la pomme de terre dont la farce n'est retenue que par une croûte mince n'ayant pas pour but de lui donner bon goût	<i>Haadama</i>
Feuilleté à la pomme de terre dont la croûte a bon goût, ayant été cuite avec	

le plat, si la majeure partie de la pâte est à base d'eau	<i>Hamotsi</i>
Feuilleté à la pomme de terre dont la croûte a bon goût, si la majeure partie de la pâte est à base de jus de fruits	<i>Mezonot</i>
Figue	<i>Haets</i>
Filet de poisson	<i>Chéhakol</i>
Flan	<i>Chéhakol</i>
Flocon d'avoine	<i>Mezonot</i>
Foie de bœuf	<i>Chéhakol</i>
Foie de volaille	<i>Chéhakol</i>
Fraise	<i>Haadama</i>
Framboise	<i>Haets</i>
Frite	<i>Haadama</i>
Fromage	<i>Chéhakol</i>

G

Galantine de bœuf	<i>Chéhakol</i>
Gâteau	<i>Mezonot</i>
Gâteau au chocolat	<i>Mezonot</i>
Gâteau au fromage	<i>Mezonot</i>
Gâteau aux fruits	<i>Mezonot</i>
Gâteau au miel	<i>Mezonot</i>
Gâteau aux raisins secs	<i>Mezonot</i>
Gâteau de riz(10)	<i>Chéhakol</i>
Gaufre	<i>Mezonot</i>
Gefilte fish	<i>Chéhakol</i>
Gelée de pommes sans morceaux de fruits	<i>Chéhakol</i>
Gingembre cru, séché ou caramélisé	<i>Haadama</i>
Glace dans un cornet sucré :	
sur la glace, tout d'abord	<i>Chéhakol</i>
puis sur le cornet	<i>Mezonot</i>
Glace dans un cornet non sucré(17) :	
sur l'ensemble	<i>Chéhakol</i>
Glace enrobée de gâteau(18)	<i>Mezonot</i>
Grain de sarrasin écrasé	<i>Chéhakol</i>
Grain de sarrasin entier	<i>Haadama</i>
Grain de sésame	<i>Haadama</i>
Grain de tournesol	<i>Haadama</i>
Grenade	<i>Haets</i>

H

Halva(19)	<i>Chéhakol</i>
Hareng	<i>Chéhakol</i>
Hareng fumé	<i>Chéhakol</i>
Haricot blanc	<i>Haadama</i>
Haricot blanc en sauce	<i>Haadama</i>
Haricot rouge	<i>Haadama</i>
Haricot vert	<i>Haadama</i>

Hot dog avec un pain <i>Hamotsi</i>	<i>Hamotsi</i>
Hot dog avec un petit pain <i>Mezonot</i> (20)	<i>Mezonot</i>

J

Jus de fruits à l'exception du jus de raisin ou de tomate	<i>Chéhakol</i>
Jus d'ananas	<i>Chéhakol</i>
Jus de pamplemousse	<i>Chéhakol</i>
Jus de pomme	<i>Chéhakol</i>
Jus de pruneau	<i>Chéhakol</i>
Jus de raisin	<i>Hagafen</i>
Jus de tomate	<i>Haadama</i>

L

Lait	<i>Chéhakol</i>
Lait frappé	<i>Chéhakol</i>
Lait glacé	<i>Chéhakol</i>
Laitue	<i>Haadama</i>
Langue de bœuf ou de veau	<i>Chéhakol</i>
Légume sec	<i>Haadama</i>
Légume vert	<i>Haadama</i>
Lentille	<i>Haadama</i>
Limonade	

M

Macaron	<i>Chéhakol</i>
Macaroni	<i>Mezonot</i>
Macédoine de fruits, pour la plupart de l'arbre	<i>Haets</i>
Macédoine de fruits, pour la plupart de la terre	<i>Haadama</i>
Maïs en épi	<i>Haadama</i>
Mandarine	<i>Haets</i>
Marron	<i>Haets</i>
Marshmallow	<i>Chéhakol</i>
Matsa(21)	<i>Hamotsi</i>
Matsa aux œufs(22)	<i>Mezonot</i>
Médicaments ayant un bon goût	<i>Chéhakol</i>
Melon	<i>Haadama</i>
Menthe	<i>Chéhakol</i>
Miel	<i>Chéhakol</i>
Millefeuilles	<i>Mezonot</i>
Mûre(23)	<i>Haets</i>
Myrtille(23)	<i>Haets</i>

N

Navet	<i>Haadama</i>
Noisette	<i>Haets</i>

Noix	<i>Haets</i>
Noix de cajou	<i>Haets</i>
Noix de coco	<i>Haets</i>
Nouille	<i>Mezonot</i>

O

Œuf cru, bouilli ou frit	<i>Chéhakol</i>
Oignon cru	<i>Haadama</i>
Olives mûres ou préparées	<i>Haets</i>
Omelette au riz(11)	<i>Chéhakol</i>
Omelette au pain	<i>Hamotsi</i>
Omelette aux pâtes	<i>Mezonot</i>
Omelette aux pommes de terre	<i>Chéhakol</i>
Orange	<i>Haets</i>
Orge perlé : à manger pendant le repas, après avoir dit	<i>Hamotsi</i>

P

Pain à base d'une des cinq céréales	<i>Hamotsi</i>
Pain à l'oignon	<i>Hamotsi</i>
Pain complet	<i>Hamotsi</i>
Pain de dattes	<i>Mezonot</i>
Pain de seigle	<i>Hamotsi</i>
Pain italien	<i>Hamotsi</i>
Pain perdu	<i>Hamotsi</i>
Pamplemousse	<i>Haets</i>
Pastèque	<i>Haadama</i>
Patate douce	<i>Haadama</i>
Pâte	<i>Mezonot</i>
Pâte au fromage	<i>Mezonot</i>
Pâte à tarte	<i>Mezonot</i>
Pâté de foie	<i>Chéhakol</i>
Pêche	<i>Haets</i>
Pelure d'orange confite	<i>Haadama</i>
Petit lait	<i>Chéhakol</i>
Petit pain	<i>Hamotsi</i>
Petit pain confectionné avec du jus de fruits(24)	<i>Mezonot</i>
Petit pois	<i>Haadama</i>
Pistache	<i>Haets</i>
Pizza(25)	<i>Mezonot</i>
Poire	<i>Haets</i>
Pois chiche	<i>Haadama</i>
Poisson	<i>Chéhakol</i>
Poisson pané(14)	<i>Chéhakol</i>
Poivron farci avec de la viande	<i>Chéhakol</i>
Poivron vert	<i>Haadama</i>
Pomme	<i>Haets</i>
Pomme cuite au four	<i>Haets</i>

Pomme de terre cuite, écrasée ou frite	<i>Haadama</i>
Pomme de terre en sachet, reconstituée(26)	<i>Chéhakol</i>
Pomme de terre cuite et réduite en poudre(26)	<i>Haadama</i>
Pop corn	<i>Haadama</i>
Poulet	<i>Chéhakol</i>
Prune	<i>Haets</i>
Pruneau	<i>Haets</i>
Pudding sans farine	<i>Chéhakol</i>
Pudding au tapioca	<i>Chéhakol</i>
Purée de pommes de terre	<i>Haadama</i>

Q

Quenelle de farine de Matsa	<i>Mezonot</i>
-----------------------------	----------------

R

Radis	<i>Haadama</i>
Raisin mûr(27)	<i>Haets</i>
Raisin sec	<i>Haets</i>
Raisin sec enrobé de chocolat(28)	<i>Chéhakol</i>
Ravioli cuit	<i>Mezonot</i>
Rhubarbe cuite	<i>Haadama</i>
Riz(11)	<i>Chéhakol</i>

S

Salade d'œuf	<i>Chéhakol</i>
Salade de chou et de carotte râpée	<i>Haadama</i>
Salade de concombre	<i>Haadama</i>
Salade de légumes	<i>Haadama</i>
Salade de pommes de terre	<i>Haadama</i>
Salade de thon à la mayonnaise	<i>Chéhakol</i>
Salami	<i>Chéhakol</i>
Sandwich au fromage	<i>Hamotsi</i>
Sandwich aux œufs	<i>Hamotsi</i>
Sandwich de galantine	<i>Hamotsi</i>
Sandwich de poulet	<i>Hamotsi</i>
Sandwich de saucisson	<i>Hamotsi</i>
Sardine	<i>Chéhakol</i>
Saucisse	<i>Chéhakol</i>
Saucisson	<i>Chéhakol</i>
Saumon	<i>Chéhakol</i>
Saumon fumé	<i>Chéhakol</i>
Scarole	<i>Haadama</i>
Sirop de sucre	<i>Chéhakol</i>
Soda aux extraits de gingembre	<i>Chéhakol</i>
Soda gazeux	<i>Chéhakol</i>
Sorbet	<i>Chéhakol</i>

Soupe de légumes(29)	<i>Haadama</i>
Soupe aux choux	<i>Haadama</i>
Soupe au maïs	<i>Haadama</i>
Soupe au riz(11)	<i>Chéhakol</i>
Soupe à la tomate	<i>Haadama</i>
Soupe d'orge sans légume(30) :	
elle doit être consommée pendant le repas, introduit par <i>Hamotsi</i>	
Soupe d'orge et de légumes (31) :	
Elle doit être consommée pendant le repas, introduit par <i>Hamotsi</i>	
Soupe de betterave	<i>Haadama</i>
Soupe de champignon	<i>Chéhakol</i>
Soupe de champignon et d'orge :	
elle doit être consommée pendant le repas, introduit par <i>Hamotsi</i>	
Soupe de légumes secs	<i>Haadama</i>
Soupe de lentilles	<i>Haadama</i>
Soupe de nouilles aux légumes, si les nouilles sont cuites séparément, si le bouillon est clair et si l'on désire consommer tout autant les nouilles que les légumes :	
sur les pâtes, tout d'abord	<i>Mezonot</i>
puis, sur la soupe de légumes	<i>Haadama</i>
ou bien sur la soupe de champignons	<i>Chéhakol</i>
Soupe de nouille aux légumes, si les nouilles sont cuites séparément et s'il s'agit d'une soupe épaisse de pois cassés, de haricots ou de pommes de terre :	
sur l'ensemble	<i>Mezonot</i>
Soupe de nouilles aux légumes, si très peu de nouilles sont cuites avec la soupe :	
sur la soupe de légumes, tout d'abord	<i>Haadama</i>
ou bien, sur la soupe de champignons	<i>Chéhakol</i>
puis, sur les pâtes	<i>Mezonot</i>
Soupe de nouilles aux légumes, si une grande quantité de nouilles est cuite avec la soupe :	
sur l'ensemble	<i>Mezonot</i>
Soupe de petits pois	<i>Haadama</i>
Soupe de pois cassés	<i>Chéhakol</i>
Spaghetti	<i>Mezonot</i>
Spaghetti et boulettes de viande, s'ils sont consommés en étant placés conjointement dans la bouche(32) :	<i>Mezonot</i>
Spaghetti et boulettes de viande, s'ils sont mangés séparément :	
sur les spaghetti, tout d'abord	<i>Mezonot</i>
puis, sur les boulettes de viande	<i>Chéhakol</i>
Strudel aux pommes	<i>Mezonot</i>
Sucre	<i>Chéhakol</i>

T

Tarte aux citrons meringuée	<i>Mezonot</i>
Tarte aux pommes(33)	<i>Mezonot</i>
Thé	<i>Chéhakol</i>
Thé glacé	<i>Chéhakol</i>
Thon	<i>Chéhakol</i>
Tomate	<i>Haadama</i>

V

Veau	<i>Chéhakol</i>
Viande	<i>Chéhakol</i>
Viande hachée	<i>Chéhakol</i>
Vin de raisin frais ou de raisin sec	<i>Haguafen</i>

W

Whisky	<i>Chéhakol</i>
--------	-----------------

Y

Yaourt	<i>Chéhakol</i>
--------	-----------------

Notes

(1) Les aspirines destinées aux enfants sont sucrées. Si l'on prend une aspirine amère avec de l'eau, alors que l'on n'a pas soif, on ne dit pas de bénédiction. Si on l'a prend avec une boisson ayant un bon goût, par exemple du jus d'orange, on dit *Chéhakol*, y compris quand on n'a pas soif (*Séder Birkat Ha Néhéhin*, chapitre 7, aux paragraphes 7 et 8).

(2) Peut-être faut-il dire *Haets* en mangeant une banane. En conséquence, si l'on consomme un autre fruit dont la bénédiction est *Haets*, on procédera de la façon suivante, afin de se libérer du doute. Après avoir dit *Haets* et mangé ce fruit, on prendra, avant de consommer la banane, un autre aliment dont la bénédiction est *Haadama* et l'on dira cette bénédiction avec l'intention de la réciter également pour la banane. Toutefois, si l'on désire manger la banane avant l'autre fruit, on dira *Haadama* avec l'intention de ne pas inclure dans cette bénédiction l'autre fruit, pour lequel il faudra dire *Haets* (*Séder Birkat Ha Néhéhin*, chapitre 1, paragraphe 6 et Rabbi 'Haïm Naé sur *Kitsour Choul'han Arou'h*, chapitre 49, au paragraphe 18 et dans les notes).

(3) Ils contiennent de la farine provenant des cinq espèces de céréales, qui est à l'origine de leur consistance et de leur forme.

(4) On dit la bénédiction finale *Al Hamé'hya* uniquement si la quantité de biscuits ou de gâteaux consommée en six minutes (*A'hilat Prass*) est d'au moins une trentaine de grammes (*Kezait*) de farine issue d'une des cinq céréales.

(5) Attention ! si les biscuits salés remplacent le pain, il est préférable de manger d'abord du véritable pain, après avoir dit la bénédiction *Hamotsi*. C'est seulement après cela que l'on consommera ces biscuits salés. Si ces derniers sont faits uniquement avec de l'eau, de nombreuses autorités hala'hiques considèrent qu'il faut dire *Mezonot*. L'Admour Hazaken, en revanche, à la différence de ce qu'il dit dans le *Choul'han Arou'h*, chapitre 168, au paragraphe 12, affirme, dans son *Sidour*, qu'il est préférable de les consommer à l'intérieur du repas, après avoir dit la bénédiction *Hamotsi*.

(6) Il est préférable de le consommer à l'intérieur du repas, après avoir dit la bénédiction *Hamotsi*. Si ce n'est pas le cas, la bénédiction finale sera *Boré Nefachot* (*Séder Birkat Ha Néhéhin*, chapitre 1, au paragraphe 8).

(7) La bénédiction finale *Boré Nefachot*, après une boisson au chocolat ou un café, est récitée uniquement dans la mesure où l'on en a bu environ un huitième de litre (*Revit*) en six minutes (*A'hilat Prass*). Il en est de même pour les autres boissons.

(8) Il est préférable de consommer des bretzels à l'intérieur d'un repas introduit par la bénédiction *Hamotsi* prononcée sur le pain. D'après le *Choul'han Arou'h Ha Rav*, chapitre 168, au paragraphe

12, on peut penser qu'il faut dire *Mezonot* en consommant des bretzels. Toutefois, l'Admour Hazaken ne fait pas mention de cet avis dans son *Sidour*.

(9) Selon la décision hala'hique du Rav Dvorkin, basée sur le fait qu'il est désormais d'usage courant de consommer des carottes crues.

(10) Cette avis est basé sur les informations qui ont pu être obtenues sur les méthodes de fabrication de ces céréales.

(11) D'après l'Admour Hazaken, on dit la bénédiction *Chéhakol* quand on consomme du riz en dehors d'un repas. Néanmoins, du fait des divergences d'opinion, en la matière, celui qui souhaite adopter le meilleur comportement en mangera uniquement au cours d'un repas introduit par la bénédiction *Hamotsi* sur le pain. En effet, lorsque le riz est entier, on ne sait pas s'il faut dire *Haadama* ou *Mezonot*. De fait, si l'on a dit l'une de ces deux bénédictions, on est bien considéré comme s'étant acquitté de son obligation. En revanche, selon tous les avis, la bénédiction finale sur le riz est *Boré Nefachot* (*Séder Birkat Ha Néhéin*, chapitre 1, paragraphe 11).

(12) De fait, il est difficile de comprendre pourquoi l'on dit la bénédiction *Chéhakol* pour le chocolat, dans la mesure où celui-ci est extrait d'un fruit poussant sur un arbre et dès lors que telle est la façon normale de le consommer. A ce sujet, on verra également la note 27.

(13) Lorsque l'on a dit, au préalable, une bénédiction sur un fruit, on n'en fera pas sur le jus, si celui-ci constitue, à lui seul, la compote. Dans la mesure du possible, on dira alors *Chéhakol* sur un autre aliment.

(14) La plupart des autorités hala'hiques considèrent que l'on dit *Chéhakol* sur le poisson ou la viande panés (*Péri Toar, Yoré Déa*, chapitre 150, paragraphe 14).

(15) Si la crème glacée est à base de lait, on s'assurera que celui-ci est surveillé.

(16) Si la majeure partie du liquide mélangé à la farine pour constituer la pâte est de l'eau, on dira la bénédiction *Hamotsi* (*Séder Birkat Ha Néhéin*, chapitre 2, au paragraphe 8).

(17) Si le cornet de glace n'a pas de goût, aucune bénédiction n'est récitée, le concernant, car il n'a alors qu'un rôle accessoire, par rapport à la glace et il n'a pas d'autre but que de la tenir (*Choul'han Arou'h*, chapitre 168, au paragraphe 9).

(18) Ce qui est dit à la note 18 s'applique, de manière identique, dans ce cas.

(19) Tel est l'avis des autorités actuelles.

(20) Si la bénédiction du petit pain constituant le hot dog est *Mezonot*, sa pâte ayant été préparée avec du jus de fruits et si la quantité qui en est consommée n'est pas suffisante pour être rassasié, on dira uniquement *Mezonot* et non *Chéhakol* (*Séder Birkat Ha Néhéin*, chapitre 3, au paragraphe 9). Il est cependant nécessaire d'inclure, dans la première bouchée consommée, à la fois du petit pain et de la viande. En outre, il convient de formuler des réserves sur l'attitude qui consiste à dire, séparément, *Mezonot* sur le petit pain et *Chéhakol* sur la viande.

(21) Certains, quand ils consomment de la *Matsa* en dehors de la fête de *Pessa'h*, disent la bénédiction *Mezonot*. Tel n'est cependant pas notre usage.

(22) Attention, si la *Matsa* aux œufs remplace le pain, il est préférable de manger d'abord du véritable pain, après avoir dit la bénédiction *Hamotsi*, puis, seulement après cela, de consommer ces *Matsot*.

(23) Tel est l'avis des autorités hala'hiques contemporaines.

(24) Ce qui est dit à la note 21 s'applique, de manière identique, dans ce cas.

(25) Ce qui est dit, à la note 33, à propos de la tarte aux pommes s'applique, de la même façon, pour la pizza.

(26) Telle est la décision hala'hique du Rav Dvorkin.

(27) Si le raisin n'est pas mûr, on dira *Haadama*. En outre, il est préférable de ne pas manger, en dehors du repas, une grappe entière de raisin ou bien une trentaine de grammes de raisins (*Kazait*). En pareil cas, il y aurait un doute sur la bénédiction finale, qui peut être *Al Haets* ou bien *Boré Nefachot*.

(28) Telle est la décision hala'hique du Rav Dvorkin, concernant les cacahuètes ou les raisins secs enrobés de chocolat. Celui-ci considère, en effet, que le chocolat y reçoit le rôle essentiel. A propos du chocolat, on verra également la note 12.

(29) Pour une soupe de pois cassés ou bien de champignons, en revanche, la bénédiction est *Chéhakol*.

(30) Une soupe d'orge sans légume soulève, en effet, un double doute. Le premier concerne la bénédiction initiale qui doit être récitée : Est-ce *Mezonot* ou *Haadama* (*Séder Birkat Ha Néhéin*, chapitre 1, au paragraphe 11) ? Le second est lié à la bénédiction finale. Si cette soupe n'est pas consommée pendant le repas, on dira *Chéhakol* (*Séder Birkat Ha Néhéin*, chapitre 1, au paragraphe 4), puis *Boré Nefachot* (*Séder Birkat Ha Néhéin*, chapitre 1, au paragraphe 8). Si l'on dit *Haadama* ou *Mezonot* comme bénédiction initiale, on est considéré comme s'étant acquitté de son obligation. La bénédiction finale sera alors *Boré Nefachot*, que l'on ait dit *Haadama*, *Mezonot* ou *Chéhakol*.

(31) Voir la note précédente. Si la soupe d'orge et de légumes n'est pas consommée durant un repas, il suffira de dire la bénédiction *Haadama*.

(32) Si, à la fin du plat, il ne reste plus que des boulettes de viande, il ne sera pas nécessaire de dire la bénédiction *Chéhakol* pour les consommer (*Choul'han Arou'h*, chapitre 168, au paragraphe 9).

(33) Il est préférable de ne pas consommer la quantité de tarte aux pommes permettant de se rassasier (*Kedei Svyá*), soit plus de deux cent seize ou de deux cent vingt-quatre grammes. Si l'on souhaite atteindre cette quantité, on s'efforcera de le faire à l'intérieur d'un repas, introduit par la bénédiction *Hamotsi*. Ce principe s'applique, de la même façon, à tout aliment qui, une fois cuit, requiert la bénédiction *Mezonot*.